



Litige contre assurance et expert

Par **soumiyafar**, le **20/02/2013** à **21:47**

Bonsoir à tous...

Voilà j'ai un gros souci avec mon assurance et l'expert.
Je vous raconte:

Voilà j'ai acheté un véhicule scénic rx4 (de 02/2002) en juin 2012. En octobre notre véhicule nous a été dérobé je ne sais comment, il a été retrouvé 15 jours plus tard, entier avec quelques plastiques abimés et les protèges portières extérieur coté conducteur fondus, du à je cite l'expert "un feu à proximité"...

L'assurance du moment n'a pas voulu indemniser pour ce sinistre vol car pour eux aucunes preuves d'effraction.

Nous avons donc repris le véhicule qui roulait très bien (ce qui d'ailleurs est même écrit dans le rapport de l'expert) et laissé tel quel le temps de trouver 2 nouvelles portières.

Il n'a d'ailleurs même pas été fiché VEI car hormis l'extérieur des portières le reste est intact.

Il y a 1 mois en allant manger chez un ami, on nous l'a incendié en totalité, je pense que des plaisantins en voyant les protèges portières fondus ont du croire à une voiture abandonnée.

Donc rebelote, sinistre incendie, plainte..

Hier mon assurance (qui n'est plus la même que pour le 1er sinistre) me téléphone en me disant que le sinistre n'est pas pris en compte. Je demande pourquoi, et là à ma grande surprise, elle me dit:

L'expert nous a informé que le véhicule a déjà été incendié, donc pas de prise en charge. Je précise que le sinistre vol a bien été déclaré à cette nouvelle assurance.

Donc très énervée j'appelle l'expert qui me dit:

Avec mon collègue on s'est rendu compte que nous avons déjà eu votre véhicule il y a quelque mois pour sinistre vol, que nous sommes des arnaqueurs d'assurance (pour une voiture à 3500e... lol) et cerise sur le gâteau il me dit j'en ai des dossiers sur vous!!! je dis à

bon cad?

Il me ressort un dossier d'il y à 8 ans concernant un 106 (que j'avais acheté 825e) que j'avais à l'époque et pour lequel, à l'arrêt à un feu stop, une dame m'est rentrée derrière et m'a englouti la voiture et les 3 de devant...

Je vous demande donc de l'aide car je vous avoue, je suis vraiment désespérée.

Je ne comprend pas pourquoi l'expert a communiqué ces informations à l'assurance, en a-t-il le droit??? Car pour moi ce sont des infos personnelles, et en plus c'est pas son travail, on lui confie une voiture, il doit expertiser et chiffrer tout simplement.

Pouvez-vous m'aider par des textes de lois ou autre, me dire que faire dans mes démarches? J'ai demandé à l'assurance de demander les photos du 1er sinistre et du 2ème afin de comparer et de voir que cela n'a rien à voir, mais bien entendu il se cache derrière l'expert qui lui est juge et refuse d'indemniser...

A croire que je suis assuré chez lui et non pas chez l'assurance.

J'ai fait aujourd'hui un courrier en LRAR à l'expert afin de demander les rapports complets avec détail du chiffrage et les photos des 2 sinistres, en espérant qu'il accepte.

Et si mon dossier est recevable je pense que je vais entamer une procédure contre les 2, car je me trouve vraiment lésée...

Pouvez-vous m'aider svp?

ps: désolée pour les fautes..